**MAIRIE D’ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2023

*Réuni dans la salle habituelle de réunion.*

**Conseillers présents : Mrs COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, LELIGOIS,**

 **Mmes LASSALLE-ASTIS, UMMENHOVER, PAULARD, SANSANO, GUEGAN,**

**Absents excusés : Mme COMBETTES donne pouvoir à M COMONT,**

 **Mme PARENT-TANGUY donne pouvoir à Mme LASSALLE-ASTIS,**

**Secrétaire de séance : M BURGAN**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 MAI 2023**

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l’unanimité**, le compte rendu de la séance du 15 mai 2023 adressé par courriel.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

La décision modificative n°2 de l’exercice 2023 se traduit par un reliquat de 7 880 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 51 300 € du fait, notamment, d’un besoin de crédits supplémentaires au chapitre 012 – charges de personnel à hauteur de 39 200 € (76,41% de la hausse). Cette situation s’explique par le financement des mesures prises au niveau national (augmentation du point d’indice, mise en place de la prime pouvoir d’achat,) et par le besoin de remplaçants contractuels pour faire face aux arrêts maladie. Cette dernière dépense est prise en charge en partie par notre assurance (à hauteur de 14 800 €).

Ce besoin de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement est compensé par des recettes de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 36 000 €.

Le besoin de financement de la section de fonctionnement de 15 300 € est financé par des décalages d’opérations d’investissement qui ne peuvent être réalisées en 2023 du fait des délais d’instruction des demandes de subvention (VMC, épareuse, …).

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité** **adopte,** la décision modificative de budget comme suit :

***COMPTES DEPENSES***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Imputation** | **Nature** | **Ouvert** | **Réduit** |
| 65 / 65311 | Indemnités de fonction |  3 800,00 |  |
| 65 / 65313 | Cotisations de retraite |  200,00 |  |
| 012 / 6218 | Autre personnel extérieur |  4 200,00 |  |
| 012 / 6413 | Personnel non titulaire 1 |  8 600,00 |  |
| 012 / 6411 | Personnel titulaire 2 |  6 400,00 |  |
| 012 / 6450 | Charges de sécurité sociale et de prévoyance |  20 000,00 |  |
| 011 / 618 | Divers |  600,00 |  |
| 65 / 65561 | Contrib fonds compens. ch. territoriales |  400,00 |  |
| 011 / 615221 | Bâtiments publics |  2 000,00 |  |
| 011 / 61521 | Terrains |  5 100,00 |  |
| 23 / 2313 / OPFI | Constructions |  9 800,00 |  |
| 21 / 2158 / OPNI | Autres installations, matériel et outillage techniques |  |  9 564,00 |
| 21 / 212 / OPNI | Agencements et aménagements de terrains |  |  15 392,00 |
| 21 / 2131 / OPNI | Bâtiments publics |  |  20 000,00 |
| 023 / 023 | Virement à la section d’investissement |  |  23 180,00 |
|  |  |  |  |
| **Total** |  61 100,00 |  68 136,00 |

***COMPTES RECETTES***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Imputation** | **Nature** | **Ouvert** | **Réduit** |
| 74 / 741121 | Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes |  4 400,00 |  |
| 74 / 744 | FCTVA |  700,00 |  |
| 013 / 6419 | Remboursements sur rémunérations du personnel |  9 500,00 |  |
| 75 / 752 | Revenus des immeubles |  1 600,00 |  |
| 70 / 70878 | par des tiers |  14 800,00 |  |
| 75 / 7588 | Autres produits divers de gestion courante |  5 000,00 |  |
| 13 / 1321 / OPFI | Etat et établissements nationaux |  |  3 172,00 |
| 13 / 13258 / OPFI | Autres groupements |  4 000,00 |  |
| 13 / 13258 / OPNI | Autres groupements |  |  16 804,00 |
| 10 / 10226 / OPFI | Taxe d'aménagement |  4 000,00 |  |
| 021 / 021 / OPFI | Virement de la section d’exploitation |  |  23 180,00 |
|  |  |  |  |
| **Total** |  44 000,00 |  43 156,00 |

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT INTERNE**

Pour donner suite au passage à la comptabilité M57, une imputation se trouve être non réglementaire, afin de pouvoir se mettre en conformité avec notre futur compte de gestion il convient de modifier la ligne budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité** **adopte,** la décision modificative de budget comme suit :

***CREDITS A OUVRIR***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Imputation** | **Nature** | **Montant** |
| 011 / 635 | Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration |  3 000,00 |
|  |  |  |
| **Total** |  **3 000,00** |

***CREDITS A REDUIRE***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Imputation** | **Nature** | **Montant** |
| 011 / 63512 | Taxes foncières |  3 000,00 |
|  |  |  |
| **Total** |  **3 000,00** |

**MISE EN CONFORMITE RGPD – DELEGUE MUTUALISE**

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l’Agglomération Evreux Portes de Normandie présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la règlementation à mettre en œuvre.

Les missions du Délégué à la protection des données personnelles sont les suivantes :

* Informer et conseiller le responsable de traitement (le Maire) sur ses obligations en matière de protection des données ;
* Contrôler le respect du règlement (RGPD) et du droit national en matière de protection des données ;
* Conseiller la commune sur la réalisation d’une analyse d’impact relative à la protection des données et en vérifier l’exécution ;
* Coopérer avec l’autorité de contrôle (la CNIL) et être le point de contact entre la commune et la CNIL.

La convention proposée court à dater de sa signature **jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible tous les ans par tacite reconduction.**

Le **coût unitaire de fonctionnement du service** proposé comprendra : un forfait annuel de 12 000 euros répartis entre les communes, auxquels sont ajoutés 3000 euros d’acquisition de logiciel, soit un coût total annuel de 15 000 euros de contribution, pondéré selon la démographie de chaque commune (population totale INSEE) à répartir entre les 73 communes ; soit pour la commune d’Arnières sur Iton une dépense de 394 €.

**Le conseil municipal*,* après en avoir délibéré, a décidé :**

* **D’adopter** la proposition de Monsieur le Maire,
* **D’approuver** les termes de la convention de mise en œuvre de ce service commun annexée à la présente délibération,
* **D’autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de création du service commun de « protection des données personnelles » ainsi que tout document nécessaire à l’application de la présente délibération,
* **D’inscrire** au budget les crédits correspondants.

**CIGALE – PRINCIPE DE DISSOLUTION**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que lors du conseil syndical du 15 mars 2023, le Président du SIVU CIGALE a soumis au vote l’acte de principe de dissolution du SIVU CIGALE avec une date de dissolution au 31 décembre 2023.

Cette délibération ayant été approuvée à la majorité par les membres du Conseil Syndical, il est impératif pour le conseil municipal de la commune de se prononcer à son tour. À ce jour, 7 communes ont déjà voté ce principe de dissolution.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré, décide à l’unanimité** de valider le principe de dissolution du SIVU CIGALE en date du 31 décembre 2023 à minuit.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

* ***Changement de l’éclairage des bâtiments publics en éclairage LED :***

Le Maire explique que dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la commune a décidé de remplacer les éclairages des bâtiments publics suivants : Mairie, École primaire et maternelle, et le restaurant scolaire ; par des éclairages LED à faible consommation, afin de réduire de manière importante la consommation électrique de ces sites.

Le coût de ces travaux s’élèvera à 11 961,50 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

* Fond vert 80% : 9 569.00 €
* Fonds propres 20% : 2 392,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, valide ces travaux et sollicite l’obtention d’une subvention au titre du Fond vert. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

* ***Sobriété énergétique - Isolation Club House :***

Mr le Maire explique au Conseil que face aux enjeux environnementaux et au contexte d’augmentation des couts énergétiques, la municipalité recherche des économies d’énergie pour son patrimoine bâti.

Pour donner suite au diagnostic établi avec l’aide du conseiller en Energie Partagée d’EPN des priorités ont été dégagées dont pour les locaux du stade, l’isolation des murs du club house, le remplacement des portes et la création d’un faux plafond.

Le coût de ces travaux s’élèverait à 22 447,55 € H.T. Le plan de financement proposé est le suivant :

* Fond vert 80 % : 17 958,00 €
* Fonds propres commune  : 4 489,55 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, valide ces travaux et sollicite l’obtention d’une subvention au titre du Fond vert. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier

* ***Sobriété énergétique – Isolation bureau mairie et combles :***

Mr le Maire explique au Conseil que face aux enjeux environnementaux et au contexte d’augmentation des couts énergétiques, la municipalité recherche des économies d’énergie pour son patrimoine bâti.

Pour donner suite au diagnostic établi avec l’aide du conseiller en Energie Partagée d’EPN des priorités ont été dégagées dont pour le bâtiment Mairie, l’isolation bas des combles et des murs en pierre du bureau du Maire.

Le coût de cet achat s’élèverait à 5 830,98 € H.T. Le plan de financement proposé est le suivant :

* Fond vert 80 % : 4 664,00 €
* Fonds propres commune  : 1 166,78 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, valide ces travaux et sollicite l’obtention d’une subvention au titre du Fond vert. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

* ***Achat mobiliers urbains :***

Le Maire explique qu’afin de compléter les achats déjà réalisés pour l’embellissement de la commune, ainsi que pour la détente des Arnièrois, la commune envisage d’acquérir plusieurs bancs de promenade.

Le coût de cet achat s’élèverait à 633,96 € H.T. Le plan de financement proposé est le suivant :

* E.P.N. : 316,98 €
* Fonds propres : 316,98 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, valide ces achats et sollicite l’obtention d’un Fond de Concours auprès de M. le Président d’E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

**DIVERSES INFORMATIONS**

* *Circulation chemins* : Monsieur le Maire explique qu’au niveau des chemins de la Vallée Tempet et de la Sente du Coude, est constaté régulièrement que des quads et motos y circulent à vive allure. Pour que les habitants qui sont à proximité et des promeneurs retrouvent du calme, de la sérénité et de la sécurité, il est demandé au conseil de donner son avis sur l’interdiction de circulation des véhicules à moteur, sauf engins agricoles et véhicules de secours sur les voies suivantes :
* Le chemin rural dit « de la Vallée Tempet »
* Le chemin rural dit « Sente du coude »

La signalisation sera mise en place au plus vite et l’arrêté municipal qui sera pris sera adressé au chef de brigade de la gendarmerie de Conches-en-Ouche.

* *Éclairage public* : À la suite du plan sobriété, la commune va faire changer une partie de l’éclairage public pour le passé en leds moins énergivores. Après cette modification une question se posera concernant les heures d’extinction de l’éclairage.

En effet, M le Maire demande si la commune doit maintenir les plages actuelles ou revenir aux anciens horaires.

Mme Lassalle-Astis indique qu’elle fait partie d’un groupe de travail qui vise à réduire l’impact de l’érosion sur la faune et la flore. 3 trames existent : verte pour le végétal, bleue pour l’eau, noir pour le nocturne. Concernant la trame noire, Mme Lassalle-Astis nous indique que les éclairages publics nuisent gravement à la faune et la flore, qui ont besoin d’obscurité pour mieux se développer, et plusieurs espèces se retrouvent menacées à la suite de ces nuisances (ex : les vers luisants).

M Benattar propose de laisser éteint tout le temps. M le Maire indique qu’il faut un traitement équitable sur l’ensemble de la commune pour tous les habitants, que le retour en arrière n’est pas nécessaire sachant que les habitants sont habitués à cette extinction.

**QUESTIONS DIVERSES**

* *Chemin d’Aulnay* : La SNCF a procédé récemment à l’abattage et l’élagage d’arbres et arbustes le long de la ligne de chemin de fer situé Chemin d’Aulnay. M Burgan informe le conseil que la clôture mise en place ne sécurise pas du tout les lieux, cela est dangereux car ne protège pas toute la longueur.

Le Maire a envoyé un mail à la SNCF réseaux à se sujet fin février en signalant également le grillage couché Impasse de la Voute ainsi que pour demander l’évacuation des branches.

* *Animations Berges de l’Iton* : L’association SEVES propose 2 journées découvertes aux berges de l’Iton :
* Mardi 27 juin, de 10h à 16h. Séance découverte de Qi Gong de 10h à 12h pour les adultes à partie de 16 ans, suivie d’un pique-nique partagé de 12h à 14h, puis une séance pour les séniors et PMR de 14h30 à 16h.
* Vendredi 30 juin de 9h30 à 11h30. Sortie découverte des plantes sauvages comestibles, suivie d’une dégustation.
* *Soirée Mi-Mandat*: Une réunion publique aura lieu le 09 septembre et sera suivi d’un repas citoyen et d’une animation. Après une réunion avec l’association communale Cap Jeunes le 12 juin dernier, il ressort que l’organisation d’un barbecue semble compliquée et propose plutôt un buffet froid, car nous attendons environ 80 à 90 personnes.

Un flyer est en cours d’élaboration, il doit être encore travaillé afin de mieux séparer la réunion du repas/spectacle.

Pour la préparation de cette partie de réunion il est proposé 2 organisations :

* Soit faire une réunion de préparation avec les adjoints et les différentes commissions, à faire avant le 1er septembre 2023.
* Soit un groupe de travail avec les personnes présentes de chaque commission qui prépare avec les adjoints, à faire avant le 1er septembre 2023.

La majorité des élus préconise la 2ème solution compte tenu de la période de congés.

* *Point situation SIVU CIGALE* *:* Une réunion publique à eu lieu le vendredi 23 juin à l’Escale pour parler de la situation du SIVU CIGALE, 35 parents étaient présents, cette réunion a permis d’échanger avec eux et de clarifier certains points qui les inquiétaient.

La commune souhaite maintenir ce service, ce qui risque d’avoir un coût supplémentaire pour le budget communal. Plusieurs choses vont changer comme le système de facturation. Le personnel actuel est très inquiet, et une problématique se pose, à savoir un risque de pénurie de personnel dès septembre 2023 jusqu’en décembre 2023 ; car plusieurs agents partent.

* *Pizza du terroir* : Mme RANGER propriétaire du camion a pizza qui vient sur Arnières, a offert des bons de réductions aux agents et aux élus de la collectivité, pour des pizzas à l’occasion de l’évènement « un été à l’usine ».
* *Nuisances*: De nouvelles nuisances ont été relevées ce week-end. Des personnes ont été vues avec des chaises longues dans la rivière au niveau de Beréngeville, et des intrusions ont été constatées chez une habitante par des pêcheurs ainsi que des chiens errants.

M Leligois indique que dimanche une vingtaine de voitures étaient stationnées devant la clôture des Berges de l’Iton, que la gendarmerie est passée devant sans s’y arrêter malgré l’interdiction de stationner. Cependant il est indiqué que les Berges sont plus calmes depuis l’installation de la clôture.

* *Dates à retenir*:
* Animation Berges de L’Iton : Le vendredi 30 juin à 14h30, aux berges de l’Iton,
* Soirée Mi-Mandat : Le samedi 09 septembre à 18h, à l’Escale,
* Soirée Repas partage et spectacle : Le samedi 09 septembre à 20h, à l’Escale,

La séance est levée à 21h20.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **M. COMONT Alain** | **M. DELHOMME** | **Mme PARENT-TANGUY****XXXXX****Pouvoir à Mme LASSALLE-ASTIS** |
| **M. CHEVAUCHEE** | **Mme LASSALLE-ASTIS** | **M. HAUZAY** |
| **M. BENATTAR** | **M. UMMENHOVER** | **Mme UMMENHOVER** |
| **Mme PAULARD** | **M. VALET** | **Mme COMBETTES****XXXXXX****Pouvoir à M. COMONT** |
| **Mme SANSANO** | **M. BURGAN** | **Mme GUEGAN** |
| **M. LELIGOIS** | **M. DEFRANCE** | **Mme HENNEQUEZ** |